

# Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 26 juin 2006 à 20h30 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1  
 Monsieur Stéphane Breault, district 2  
 Madame Manon Desnoyers, district 3 (absente)  
 Madame Céline Daigneault, district 4  
 Madame Josée Bélanger, district 5  
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

## Rituel du Conseil

## Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

## Ordre du jour session extraordinaire du 26 juin 2006

- Point 1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE  
06-06X-270
- Point 2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
06-06X-271 Adoption de l'ordre du jour du 26 juin 2006
- Point 3) Autorisation d'encherir – Vente par shérif – matricule 8892-90-0734  
06-06X-272
- Point 4) Autorisation d'encherir – Vente par shérif – matricule 8291-13-9158  
06-06X-273
- Point 5) Autorisation d'encherir – Vente par shérif – matricule 8993-00-1575  
06-06X-274
- Point 6) Recherche d'eau  
06-06X-275
- Point 7)

**06-06X-276**      *Adoption du règlement 679-06 concernant la construction de chaussée sans infrastructure en aqueduc et égout situées sur le territoire de la Municipalité.*

Point 8)

*Avis de motion afin d'adopter un règlement d'emprunt décrétant des travaux de confection de la rue des Plaines.*

Point 10)

*Période de questions*

Point 11)

**06-06X-277**      *Levée de l'assemblée ordinaire du 10 juin 2006*



Point 1)

**06-06X-270**      *OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE*

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par    Benoît Ricard, district 6  
Appuyé par            Louis Thouin, district 1  
Et résolu  
(Manon Desnoyers, conseillère district 3 est absente)

Que l'assemblée est ouverte.

Point 2)

*ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

**2.1**

**06-06X-271**      *Adoption de l'ordre du jour du 26 juin 2006*

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint.

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par    Benoît Ricard, district 6  
Appuyé par            Céline Daigneault, district 4  
Et résolu  
(Manon Desnoyers, conseillère district 3 est absente)

QUE l'ordre du jour du 26 juin 2006 soit accepté  
ADOPTÉE

Point 3)

**06-06X-272**      *Autorisation d'enchérir – Vente par shérif – matricule 8892-90-0734*

Il est proposé par    Céline Daigneault, district 4  
Appuyé par            Stéphane Breault, district 2  
Et résolu  
(Manon Desnoyers, conseillère district 3 est absente)

QUE la Municipalité autorise le secrétaire-trésorier/directeur général à enchérir pour un montant maximum de cinq mille dollars (5 000,00\$) pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne pour la vente de l'immeuble suivant, à être vendu par Shérif pour taxes impayées.

DÉSIGNATION

« Un terrain situé sur la rue Hélène, connu et désigné comme étant le lot TRENTE-CINQ de la subdivision officielle du lot DEUX CENT ONZE (211-35) au cadastre de la paroisse de Ste-Julienne, circonscription foncière de Montcalm. La superficie du terrain est de 1 852,65 mètres carrés »

ADOPTÉE

Point 4)

**06-06X-273**      **Autorisation d'enchérir – Vente par shérif – matricule 8291-13-9158**

Il est proposé par      Louis Thouin, district 1

Appuyé par              Benoît Ricard, district 6

Et résolu

(Manon Desnoyers, conseillère district 3 est absente)

QUE la Municipalité autorise le secrétaire-trésorier/directeur général à enchérir pour un montant maximum de deux cent huit dollars et vingt-cinq sous (208.25\$) pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne pour la vente de l'immeuble suivant, à être vendu par Shérif pour taxes impayées.

DÉSIGNATION

« Un terrain situé sur le chemin du Bord de l'Eau à Ste-Julienne connu et désigné comme étant le lot HUIT de la subdivision officielle du lot ordinaire HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ (885-8) au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Julienne, circonscription foncière de Montcalm. La superficie du lot est de 5 560 pieds carrés. »

ADOPTÉE

Point 5)

**06-06X-274**      **Autorisation d'enchérir – Vente par shérif – matricule 8993-00-1575**

Il est proposé par      Stéphanie Breault, district 2

Appuyé par              Josée Bélanger, district 5

Et résolu

(Manon Desnoyers, conseillère district 3 est absente)

QUE la Municipalité autorise le secrétaire-trésorier/directeur général à enchérir pour un montant maximum de mille cinq cent dollars (1 500.00\$) pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne pour la vente de l'immeuble suivant, à être vendu par Shérif pour taxes impayées.

DÉSIGNATION

« Un terrain situé à Ste-Julienne, connu et désigné comme étant le lot QUATRE CENT DIX (410) au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Julienne, circonscription foncière de Montcalm.

Le terrain n'est pas situé en bordure d'un chemin public, ne bénéficie pas d'un droit de passage sur les lots voisins et est en conséquence enclavé.

L'immeuble est vendu sujet aux réserves mentionnées ci-dessus, l'acquéreur en faisant sa seule et unique affaire. »

ADOPTÉE

Point 6)

**06-06X-275**      **Recherche d'eau**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne est saisie d'un rapport provenant de Donat Bilodeau, hydrogéologues sur la recherche d'eau dans 2 secteurs cibles de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le rapport indique les éléments suivants;

SECTEUR HÉLÈNE

SECTEUR THIBODEAU :

Il est proposé par    Louis Thouin, district 1  
Appuyé par            Stéphane Breault, district 2  
Et résolu  
(Manon Desnoyers, conseillère district 3 est absente)

Que la Municipalité priorise la recherche d'eau dans le secteur Hélène.

Que la Municipalité sollicite des estimations à l'égard des coûts de réalisations pour la poursuite de recherche d'eau.

Que le Directeur des services techniques est mandaté pour assurer le suivi du dit dossiers.  
ADOPTÉE

Point 7)

**06-06X-276**      **Adoption du règlement 679-06 concernant la construction de  
chaussée sans infrastructure en aqueduc et égout situées sur le  
territoire de la Municipalité.**

(Au caucus, le maire s'est retiré des discussions)

Il est proposé par    Stéphane Breault, district 2  
Appuyé par            Céline Daigneault, district 4  
Et résolu  
(Manon Desnoyers, conseillère district 3 est absente)

QUE le projet de règlement est reporté à une séance ultérieure.  
ADOPTÉE

Point 8)

**Avis de motion afin d'adopter un règlement d'emprunt décrétant des  
travaux de confection de la rue des Plaines.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 10)            **Période de questions**

Point 11)

**06-06X-277**      **Levée de l'assemblée extraordinaire du 26 juin 2006**

# 6665

*Il est proposé par Benoît Ricard, district 6  
Appuyé par Josée Bélanger, district 5  
Et résolu  
(Manon Desnoyers, conseillère district 3 est absente)*

*QUE l'assemblée extraordinaire du 26 juin 2006 est levée à 21h05.  
ADOPTÉE*

*Pierre Mireault  
Maire*

*Claude Arcoragi  
Directeur général*

**6666**